

# Bonneval en bonne vallée ...

septembre 2009

Bulletin d'information des *Amis de Bonneval*

N° 26

## Avis au lecteur,

Les Amis de Bonneval, se donnent rendez-vous le **samedi 26 septembre 2009**, pour une visite découverte de Sancheville, Baignolet, Courbehaye, à l'occasion de leur sortie annuelle.

Au programme de cette journée: Rendez-vous 23 rue St Roch, (Place de la Paix) à 14 heures précises, pour le départ vers Baignolet. (Possibilité de co voiturage).

La première visite se fera à 14 heures 30, église Saint Sébastien de **Baignolet**.

Vers 15 heures 45, rendez vous à **Ormoy**, prieuré dépendant autrefois de l'abbaye St Florentin.

Puis vers 17 heures à **Courbehaye** pour une visite de l'église Saint Sulpice, ensuite nous feront route pour **Sancheville** et vers 18 heures nous visiterons l'église Saint-Léger, puis aux environs de 19 heures nous nous retrouverons pour le pot de l'amitié, offert à tous les participants de cette journée.

A 20 heures, les gourmets, qui auront eut la bonne idée de s'inscrire, dégusteront, le nouveau « Grand Rata Beauceron ».

### Au sommaire de notre gazette N°26:

Un article signé Dr Child, dans l'almanach des cantons d'Eure-et Loir de 1950, intitulé une figure Bonnevallaise: l'Abbé Beaupère. (né à Bonneval il y a 300 ans)

Une rétrospective: Il y a 70 ans la déclaration de guerre, à travers quelques articles du Messenger.

Une sélection de nouvelles, et avis divers relevés dans le Messenger de Bonneval Voves & Orgères du 2<sup>ème</sup> semestre 1909 clôturera ce numéro.

Jean-Luc Durand

## Une figure bonnevallaise : l'ABBÉ BEAUPÈRE

La ville de Bonneval, au cours du siècle dernier, a débaptisé nombre de ses vieilles rues pour leur donner le nom de célébrités locales et de bienfaiteurs de la cité. La rue-à-chaux devint ainsi rue Alcide-Hayer, la Rue-aux-Prêtres (sans doute ainsi appelée en raison des prêtres qui y durent tenir écoles au moyen-âge) devint rue Général-Ferron, et des voies nouvelles furent consacrées à des républicains à tous crins.

Mais jamais une artère bonnevallaise n'a porté le nom de l'abbé Beaupère, historien du cru érudit et pittoresque, qui a laissé à la postérité des Mémoires d'une valeur d'autant plus grande que leur auteur avait pu s'abreuver aux sources mêmes de l'histoire du pays, au chartrier de l'Abbaye St-Florentin, dispersé par la tempête révolutionnaire.

Parlons un peu de notre concitoyen.

André Beaupère naquit à Bonneval en 1709, l'année de la grande famine. De bonne heure il éprouva la vocation sacerdotale, et, après de brillantes études au collège de Bonneval, le « Logis du Colombier », sis sur l'emplacement de l'actuel hôtel des P.T.T., et au petit séminaire St-Charles de Chartres, il s'en fut au séminaire de St-Nicolas-du-Chardonnet d'où il revint au pays natal bachelier en théologie de la Faculté de Paris, nous rapporte son historiographe.

D'abord vicaire de la paroisse Notre-Dame, il accéda rapidement à la cure de St-Sauveur, et c'est dans cette fonction qu'il mourut en 1767.

L'abbé Beaupère était un esprit curieux qui s'attachait vivement au passé de sa petite ville.

Il nourrissait en outre une réelle animosité envers les Bénédictins de l'Abbaye auxquels il reprochait un goût trop vif des valeurs temporelles et leur prétention au titre de seigneurs de Bonneval.

Aussi, son œuvre apparaît-elle sous deux jours bien différents : l'œuvre historique, compilation adroite autant que laborieuse de documents anciens, aujourd'hui perdus pour partie, l'œuvre critique en

second lieu, ramassis acidulé de faits-divers contemporains de l'auteur et généralement un peu rosses pour les bons Pères de la Grève et, au besoin, pour les curés des trois autres paroisses.

Il serait fastidieux et terriblement long d'analyser les travaux du spirituel ecclésiastique, qui jongle savamment avec les textes bas-latins et haut-français, au long de son ouvrage, et il suffira, pour apprécier la vivacité de son esprit de se remémorer deux des nombreuses anecdotes rapportées par lui, dont mention est d'ailleurs faite par Rabouin dans sa « Notice », et Lejeune dans son « Histoire de l'abbaye » : l'aventure de Maître Bruant et celle du Révérend Dom Tetillon.

La mésaventure de M<sup>e</sup> Bruant remonte à 1665, lors de cette crue dévastatrice qui submergea l'Église Notre-Dame jusqu'au niveau de son maître-autel d'alors, moins élevé, d'ailleurs, que celui d'aujourd'hui.

L'inondation subite, avait bloqué les époux Bruant, fabricants de serge aisés, dans les parties hautes de leur demeure sise en bordure du Grand-Pont, face au Collège. Et l'eau montait... montait... charriant des arbres déracinés et des bestiaux noyés, au milieu d'une foule de débris.

Une maison s'effondra sur l'autre rive, sous le coup de bélier d'un grand peuplier à la dérive.

Devant l'imminence du danger, nos Bruant pensèrent à leur âme, mais, dans l'impossibilité de s'assurer le secours d'un prêtre, ils décidèrent de s'entre-confesser, procédé admis in extremis par Mgr de Thou, évêque de Chartres.

M<sup>e</sup> Bruant s'agenouilla donc le premier, et, tandis que le Loir grondait dans le soir tombant, il commença à débiter mille petites fadaises qui encombraient sa conscience. Puis il dut passer à des sujets plus scabreux. Son confesseur improvisé et... intéressé, apprit ainsi foule de choses sur les mignonnes bonnevallaises de ce temps qui s'en allaient seulettes aux vignes des Vallées-Hugoust.

L'historien ne nous dit pas quelle pénitence infligea la dame à son coquin d'époux, mais il est permis de penser que l'admonestation fut féroce et d'autant plus dilatoire que Maîtresse Bruant, à son tour, allait avoir à déballer devant son seigneur et maître quelques babioles propres à lui faire éprouver au front certaines démangeaisons.

Et l'épouse fut aux pieds de Bruant, et confessa ses fautes, non sans avoir jeté un coup d'œil oblique sur le niveau des eaux qui semblait, dans la pénombre, stationnaire.

Lorsqu'elle en eut fini avec les chapitres de la coquetterie, de la malice et de la gourmandise, elle dut en venir à celui de la fidélité conjugale. Mais, avant de pousser plus outre, la rouée contempla à nouveau les eaux, et s'écria, brusquement, toute joyeuse : « L'eau baisse, Maître Bruant, l'eau baisse! ».

Le bonhomme ne l'entendit point ainsi et exhorta sa pénitente à poursuivre la voie des aveux.

En vain. La rivière ayant décidément résolu de s'en tenir là de ses méfaits, Bruant dut abandonner tout espoir d'en savoir plus long.

D'où l'adage célèbre en pays bonnevallais (où les cheminées pullulent comme chacun sait), « M<sup>e</sup> Bruant, l'eau baisse! » que l'on décocha longtemps à un interlocuteur réticent.

Signalons d'ailleurs, pour l'édification du public, que les époux ne furent pas désunis par cet incident puisque trois petits Bruant jalonnent les années qui suivirent l'inondation ainsi qu'en font foi les archives paroissiales.

La seconde anecdote a pour héros un brave Bénédictin dont le seul travers était, à l'instar de Noë et de l'auteur de ces lignes, de trop louer le Seigneur en son œuvre vineuse.

Dom Tetillon (son nom est déjà tout un programme), natif de Villevillon-au-Perche et sommelier du couvent, avait dissimulé dans un recoin de la belle église abbatiale, un petit tonneau qu'insensiblement il avait rempli en revenant des celliers avec sa cruche, et qu'il visitait aux alentours de midi. Tant et si bien que chantant la messe, au matin, il braillait à vêpres.

Pris de soupçons, son Prieur l'observa et finit par le confondre. Or, avant que d'être surpris flagrante delicto, Dom Tetillon avait semé une bien belle panique nocturne dans l'abbaye. Voici les faits : Allant sonner matines, et après un pèlerinage vraisemblable à sa feuillette, notre religieux aperçut, une nuit, à la lueur de la lampe du St-Sacrement, un démon cornu qui grimaçait horriblement dans le chœur de l'Abbatiale.

Effaré, Dom Tetillon prit ses jambes à son cou, et troussant son froc, il s'en fut réveiller le Prieur et tous les moines qui descendirent des dortoirs en corps constitué, avec croix, bannière et provision d'eau

bénite pour exorciser et chasser le malin selon le procédé qui avait permis aux Chartreux de Dom Jossieran de débarrasser, sous Saint Louis, l'actuel quartier du Luxembourg du trop fameux diable de Vauvert.

Le cortège pénétra dans la basilique et avançait, frémissant, lorsqu'un des Bénédictins mit le pied dans quelque chose d'onctueux qui, a plus ample examen, s'avéra comme une bouse de belle venue.

Et chacun eut le mot de l'énigme lorsque, parvenus au niveau du lutrin, les arrivants se trouvèrent nez à museau avec la grosse vache qu'on avait engraisée en vue des vendanges et qui, d'humeur folâtre, avait déserté l'étable et s'était égarée dans l'église.

L'histoire connut un succès considérable à Bonneval, et Dom Tétillon dut en être profondément vexé.

On pourrait conter encore force historiettes relatées par le spirituel chroniqueur bonnevallais, bien que d'aucunes soient un peu lestes.

Contentons-nous donc de ces deux échantillons et souvenons-nous du nom de l'abbé André Beaupère, bachelier-es-théologie et bon prêtre, qui trespasa l'an 1767 de l'incarnation de Nôtre-Seigneur, en la 58<sup>e</sup> année de son âge.

(d'après l'Almanach des cantons d'Eure & Loir 1950) Dr Child.

## 2 Septembre 1939 Mobilisation Générale.

*Voici quelques extraits de Messenger de Bonneval du mois d'Août et Septembre 1939*

26 août 1939

MAIRIE DE BONNEVAL

*Police Municipale — foire de Saint Gilles — Nettoyage des Rues*

Nous, Maire de Bonneval, Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 juin 1925,

Considérant qu'à l'occasion de la Foire de Saint-Gilles

il importe de prendre des mesures d'ordre et de salubrité ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Tous les objets en général : bois, fumiers, immondices et autres qui se trouvent sur le domaine public pouvant nuire à la salubrité, à l'établissement de la foire ou à la sécurité publique, devront être enlevés le 29 août au plus tard.

Art. 2. — Les herbes qui croissent sur les places, rues, ruelles ou carrefours devront être détruites ou enlevées par les soins des propriétaires ou locataires des immeubles au devant desquelles elles se trouvent, et ce jusqu'au milieu de chaque rue.

Art. 3 — Les tas de terre ou d'immondices existant sur la voie publique, dans les hameaux, seront également enlevés par les soins des propriétaires ou locataires des immeubles au-devant desquels ils sont placés.

Art. 4. — Les Agents s'assureront, le 30 au matin, de l'exécution des mesures prescrites, dresseront des procès-verbaux contre les contrevenants et feront exécuter les travaux aux frais de ces derniers.

Art. 5 — Le balayage des rues, ruelles ou caniveaux devra être effectué le mardi et le samedi de chaque semaine, et devra être terminé à 10 heures du matin. Le produit du balayage devra être réuni et placé dans une boîte à ordures et non repoussé jusque devant l'immeuble voisin. Il en sera de même pour le nettoyage qui pourra être effectué en dehors des jours précités.

Art. 6. — Le Maire rappelle a cette occasion que le jet d'immondices, de détritrus, de débris animaux ou végétaux dans les fossés d'enceinte de la ville est absolument interdit.

Les agent verbaliseront.

Fait à Bonneval, le 16 août 1939.

Le Maire,

Pr Maire, empêché, L'Adjoint, *M. Decourtye*,

**2 septembre 1939**

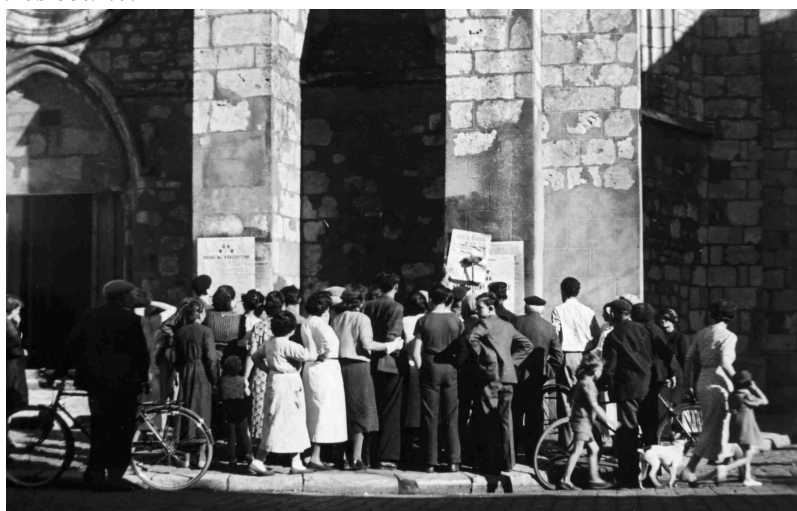
*Fêtes de Saint-Gilles.* — En raison des événements, l'organisation des fêtes a dû être suspendue. Le comité nous prie d'exprimer ses remerciements aux nombreuses personnes qui se proposaient de lui apporter leur concours.

**9 septembre 1939****A nos Lecteurs**

*Hélas ! c'est la guerre ! Malgré tout ce qui fut fait pour l'éviter, elle a commencé, amenant son cortège d'infinies souffrances d'infinies misères. La presse sera lourdement frappée : ses informations générales seront forcément réduites aux communiqués officiels. Du fait de la mobilisation, des difficultés très grandes se révèlent.*

*C'est pourquoi, de même que pendant la grande guerre, le « Messenger » se voit dans l'obligation de ne paraître, momentanément, que sur une feuille. Le texte, en composition serrée, en sera le moins possible réduit et les nouvelles locales ne seront nullement sacrifiées.*

*Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour conserver au journal le plus grand intérêt possible et nous espérons que nos lecteurs nous conserveront leur confiance durant cette difficile période, que nous souhaitons très courte.*

**Bonneval**

*Service des évacués : Comité d'accueil.* — Un comité d'accueil est constitué par le Conseil Municipal et les habitants qui lui ont offert leur collaboration bénévole, pour recevoir les nombreux évacués de la région parisienne.

Le Comité demande à tous de lui signaler les objets utilisables qu'ils sont en mesure de lui donner, surtout le matériel de literie.

A ceux qui ne peuvent offrir de suite ni literie ni logement, le Comité demande de vouloir bien prendre leur part des dépenses de première installation engagées par les cantonnements. Les dons en espèces et en nature seront centralisés à des emplacements désignés que le Comité prie de respecter rigoureusement.

Pour tous renseignements, s'adresser à MM. Ch. Peigné (gestion générale), B. Lecomte (organisation), Gourmond (trésorier), Mlle Vanden Vaero (alimentation).

**30 septembre 1939****Conseils aux populations rurales**

Il est rappelé qu'en cas de survol de jour des avions ennemis ou suspects volant à basse altitude, la meilleure tactique à adopter par les travailleurs des champs est de demeurer sur place — attendu que, lors d'un bombardement, on se trouve beaucoup plus en sécurité dans la plaine que dans une agglomération.

Il convient toutefois de prendre quelques précautions élémentaires :

- Se dissimuler autant que possible à la vue des observateurs aériens (chemin creux, lisière d'un bois, bosquet...)
- Se coucher à terre afin d'éviter les effets du souffle, qui se produit inévitablement lors de l'explosion et les éclats projetés parfois à de grandes distances.
- Ne pas abandonner à eux-mêmes les attelages qui peuvent s'affoler et provoquer de graves accidents.

**MAIRIE DE BONNEVAL**

Le Maire de Bonneval, informe les débitants de boissons qu'en vertu d'un arrêté de M. le Préfet d'Eure-et-Loir, ils ne peuvent vendre à la troupe des boissons à consommer sur place aux heures ci après : de 8 h. 30 à 11 heures. de 14 h. 30 à 18 heures et après 22 heures.

*Le Maire : MARTIN.*

## Quelques nouvelles de 1909, d'après le "Messager de Bonneval, Voves et Orgères"

4 JUILLET 1909

**Dancy.** – En fauchant un champ de trèfle, près de Givais, ces jours derniers, le vacher de M. Rouillay, cultivateur à Dancy, a trouvé un obus que l'on a déposé à la mairie de Dancy. Cet engin, provenant très probablement de la guerre de 1870 ou des tirs exécutés dans la région en 1873, paraît avoir été déposé en cet endroit par quelqu'un qui le détenait et qui aura ainsi voulu s'en débarrasser.

**Braconnage.** – Dans la nuit du 28 juin dernier des gens peu scrupuleux se sont permis de lever les vannes du moulin de la Ronce, pour braconner le poisson plus à leur aise dans la retenue du moulin. Une plainte déposée contre ces individus leur apprendrait, s'ils étaient découverts, ce qu'il en coûte de se livrer à semblable opération.

**Yèvres.** – Pour avoir ajouté 25 pour cent d'eau au lait qu'elle livrait à la laiterie, Mme G. de Migaudin, commune d'Yèvres, vient d'être condamnée à huit jours de prison avec sursis, deux cents francs d'amende, cinquante francs de dommages-intérêts, l'affichage du jugement pendant sept jours à la porte de son domicile, à la mairie et à la laiterie et à l'insertion du jugement dans les deux journaux de Châteaudun.

11 JUILLET 1909

**Histoire de brigands.** – Singulière idée qu'eut l'autre jour, le jeune G..., de Bonneval, âgé de 11 ans, quand, rentrant de la pêche aux carpettes, assez tardivement chez ses parents, il raconta à ceux-ci qu'en s'en revenant de la pêche il avait rencontré un nomade qui, après lui avoir volé 17 carpettes sur 21 qu'il rapportait, l'avait entraîné dans sa roulotte où se trouvaient quatre gamins qui voulurent le ligotter avec des cordes mais auxquels il avait cependant pu échapper en se débattant.

Comme bien on pense le père s'empressa d'informer la police et aussitôt

une enquête fut ouverte pour découvrir le nomade dont on ne put retrouver trace et pour cause : le bambin, ainsi qu'il l'avoua, le lendemain seulement, avait inventé de toutes pièces cette histoire de brigands, par crainte d'être battu parce qu'il n'avait pas, disait-il, suffisamment pris de carpettes.

Pour de l'imagination voilà certes un enfant qui n'en manque pas mais qui, en la circonstance, peut se vanter de n'avoir pas volé la correction que lui a valu son petit roman. Sacré gamin va !

**Cloyes.** – Vendredi a été célébré à Cloyes le centenaire de Mme Vve Lavau. Une messe à laquelle assistait la centenaire entourée de ses enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants fut dite à cette occasion. La société de musique de Cloyes avait gracieusement offert son concours à la cérémonie. Le Conseil municipal presque en entier, maire et adjoint en tête; la société de gymnastique la Cloysienne et une foule considérable accompagnait également la centenaire.

Après la cérémonie, Mme Lavau a regagné d'un pas encore alerte le domicile de sa petite-fille Mme Pohu, où eut lieu la réunion de famille.

On n'avait pas eu de centenaire à Cloyes depuis l'année 1630, époque à laquelle un cloysien a été enterré à l'âge de 105 ans.

18 JUILLET 1909

**Crédit mutuel agricole de Bonneval.** – La caisse de crédit Mutuel agricole de Bonneval a commencé à fonctionner le 1er juillet 1909.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. F. Chasles, greffier de paix à Bonneval, comptable de la société.

25 JUILLET 1909

**Meslay-le-Vidame.** – Vendredi 16 courant s'est plaidée, devant le Tribunal civil de Châteaudun, une intéressante affaire d'héritage.

M. Geslin, instituteur en retraite, ad-

joint au maire de Thiron-Gardais, a introduit devant le Tribunal une instance pour demander l'annulation d'un testament que son frère, l'abbé Geslin, curé de Meslay-le-Vidame – décédé en janvier 1909 – a fait en faveur de M. Maudemain, curé doyen de Bonneval, qui a été constitué son légataire universel.

Me Lhopiteau était chargé des intérêts de M. Geslin. Le curé-doyen de Bonneval était représenté par Me Bara.

Nous reviendrons sur cette affaire dont le jugement est renvoyé à une date ultérieure par le Tribunal.

1<sup>er</sup> AOUT 1909

### La traversée de la Manche

Dimanche matin, un aviateur français, a pour la première fois traversé la Manche en aéroplane.

Parti à 4 heures 35 du matin, Blériot a mis 38 minutes pour effectuer cette traversée, et encore il a perdu quelque temps à la recherche de Douvres, le point d'atterrissage qu'il avait désigné.

Deux jours plus tard, c'est-à-dire le 27 juillet, l'aviateur Latham tentait, lui aussi, la traversée de la Manche sur son monoplane, mais moins heureux que Blériot, au moment de réussir, c'est-à-dire à peine à un kilomètre de Douvres, il tomba à la mer avec sa machine dont les ailes avaient subitement cessé de fonctionner.

Dans sa chute, Latham s'est blessé à la tête en heurtant un fil de tension de son appareil ; il fut recueilli, ainsi que sa machine légèrement endommagée, par un torpilleur français chargé de le surveiller dans sa périlleuse tentative.

### UNE DATE HISTORIQUE

La Traversée de la Manche en Aéroplane

La date de 25 juillet 1909, où Louis Blériot traversa sans encombre la Manche en aéroplane, restera une date historique pour l'humanité tout entière, mais particulièrement glorieuse pour la France.

On ne voit pas qu'une conquête plus mémorable que cette conquête de l'air par l'aviation soit de taille à rendre

l'humanité plus consciente de sa commune origine et de son étonnant destin. C'est un progrès gigantesque que celui qui tient dans les 38 minutes qu'a duré l'envolée au-dessus du Pas-de-Calais, de la côte française à la côte anglaise. Mais c'est aussi, à côté de la gloire que vient de conquérir Blériot, dont le nom est désormais immortel à l'égal de ceux des plus puissants initiateurs du progrès humain, c'est aussi la gloire de la France qui grandit encore dans le monde et dans l'histoire.

« La Grande-Bretagne n'est plus une île ! s'écriait « le Daily Express », au lendemain de l'évènement. M. Blériot a inauguré une nouvelle ère dans notre histoire et dans l'histoire de la race humaine. L'on ne saurait trop faire l'éloge de ce magnifique exploit ».

8 AOUT 1909

**Orgères.** – Plusieurs personnes du canton qui ont cru devoir administrer le baptême au lait qu'elles destinaient à la vente seront appelées devant Thémis.

15 AOUT 1909

#### INFORMATIONS

Ce qu'on mange à Paris

L'an dernier, Paris a consommé plus de 51 millions de kilogrammes de viande. La volaille et le gibier ont figuré dans l'alimentation pour plus de 23 millions de kilos ; la marée pour 40 millions ; le poisson d'eau douce pour 3 millions ; les moules et les coquillages dépassent 11 millions de kilos, et l'on a vendu, en outre, près de 400 000 centaines d'huîtres, 40 millions de kilos de fruits et légumes ; 14 millions de beurre et près de 15 millions de kilos de fromage.

Les champignons atteignent le chiffre respectable de 4 500 000 kilos.

**Obsèques civiles.** - Vendredi dernier, à onze heures du matin, ont eu lieu, au milieu d'une affluence nombreuse, les obsèques purement civiles de M. Louis-Michel Masson, décédé en son domicile, rue de la Grève, à Bonneval, à l'âge de 82 ans.

Père de M. le capitaine Masson, commandant la Compagnie des sapeurs-pompiers de Bonneval, M. Louis Masson avait été conseiller municipal de Bonneval trois années consécutives.

Pendant l'invasion de notre territoire en 1870, il avait, avec plusieurs de ses braves compatriotes, organisé une am-

balance pour aller recueillir les blessés de l'héroïque défense de Châteaudun ; fait prisonnier par l'envahisseur à peu de distance de cette ville il fut, ainsi que ses camarades, conduit en Prusse et retenu captif pendant six mois.

Parmi la nombreuse assistance qui l'a conduit à sa dernière demeure, nous citerons M. Jouanneau, maire de Bonneval et la plupart des membres de la Municipalité ; M. Peigné, conseiller d'arrondissement ; ainsi que la majorité des fonctionnaires de Bonneval, etc.

Sur la tombe, M. Jouanneau au nom de la Municipalité, en celui des libres-penseurs et en son nom personnel, a rendu le suprême hommage à la mémoire du défunt.

Nous exprimons nos bien vives condoléances à la famille.

22 AOUT 1909

**Nettoyage des rues.** – Par arrêté municipal du 18 août 1909, les habitants de Bonneval sont prévenus, qu'à l'occasion de la Saint-Gilles, tous les objets en général, bois, terres, pierres, fumiers, immondices, et autres qui se trouvent sur le domaine public, ainsi que les herbes qui croissent sur les places, rues, ruelles ou carrefour devront être enlevés le 20 courant au plus tard, par les soins des propriétaires ou locataires des immeubles au devant desquels ils se trouvent et ce jusqu'au milieu de chaque rue.

Le 29 au matin, les agents s'assureront de l'exécution des mesures prescrites, dresseront des procès-verbaux contre les contrevenants et feront exécuter les travaux aux frais de ces derniers.

**Fête de Saint-Laurent.** – Dimanche 22 août, à l'occasion de la fête de la Saint-Laurent, il y aura bon vin, bons gâteaux et *bal* le soir, chez Mlle Léa Diger, cafetière à Guibert.

29 AOUT 1909

**Grandes manoeuvres.** – Passage de troupes du 5 septembre 1909 – Le Maire de Bonneval a l'honneur de rap-peler à ses administrés :

1° Que ceux qui subiraient des dommages par suite des manoeuvres doivent, sous peine de déchéance, déposer leurs réclamations à la Mairie dans les trois jours qui suivent le passage ou le départ des troupes ( décret du 2 août 1877, article 107 ).

2° Que les plaintes ou réclamations des habitants, concernant les dommages et

les dégâts causés par les troupes dans leurs logements ou cantonnements, doivent être présentées avant le départ des corps ou des détachements ou trois heures au plus après ce départ. ( décret du 2 août 1877, articles 28 et 29 ). Ce délai est compté à partir de 6 heures du matin quand les troupes partent la nuit.

Un officier, ou, exceptionnellement, un sous-officier, reste à la Mairie pendant trois heures après le départ de la troupe pour recevoir les plaintes des habitants et, s'il y a lieu, constater contradictoirement avec un représentant de la Municipalité les dommages et dégâts causés par la troupe. ( Instruction du 30 Décembre 1899 pour l'application du décret du 20 Décembre 1899, article 37 ).

**Dancy.** – Le général commandant le 4e corps d'armée vient de fixer au 17 et 18 septembre 1909, les dates des tirs de combat qui seront exécutés par le 1er régiment de chasseurs sur le champ de tir de circonstance de Dancy.

5 SEPTEMBRE 1909

**Retour de manoeuvres.** – Le 5e cuirassiers sera de passage, le 5 au Gault-Saint-Denis, Plancheville et Aigneville.

Le 8<sup>e</sup> cuirassiers sera, le 5 septembre à Alluyes et Saint-Germain-lès-Alluyes.

**Nos tramways.** – On nous prie d'insérer :

« Il serait à croire que les tramways de notre département n'ont pas été construits pour rendre service aux personnes empruntant ce mode de locomotion cependant si utiles aux populations rurales.

« C'est ainsi que presque journellement les voyageurs voulant se rendre à Brou, en prenant à Chartres ( direction de Bonneval ) le train de 1 h. 20, sont appelés à manquer la correspondance de 2 h. 39 à Perruchay-Bifurcation. Pas plus tard que jeudi 2 septembre, ce train arrêtait à la dite bifurcation juste à temps pour que l'on aperçoive, à quelques cents mètres, la queue du train filant sur Brou en ayant l'air de faire la nique aux voyageurs qui pouvaient avoir à le prendre. Est-ce logique ?

« D'autre part, si vous êtes appelé à prendre le train à Alluyes ou autres stations pour vous diriger sur Brou et

que vous arriviez juste à l'heure, vous courez fort le risque de le rater car fréquemment, pour ne pas dire toujours, il part avec 5 minutes d'avance, sinon plus, et si vous osez alors en faire l'observation aux employés, ceux-ci vous répondent, avec le plus grand sérieux que la faute en est à l'heure de la gare de Bonneval qui retarde de cinq sur l'heure de la gare de Brou. »

Nous espérons qu'il suffira de signaler cette anomalie au sympathique M. Raffou, directeur des tramways d'Eure-et-Loir, pour qu'elle cesse.

A ORGÈRES

**Terminiers.** – Par arrêté en date du 18 août, M. le Maire de Terminiers a réglementé comme suit la circulation des automobiles sur le territoire de cette commune :

Aucun de ces véhicules ne devra dépasser la vitesse de 8 kilomètres à l'heure dans les agglomérations de la commune.

Ils devront ralentir à la vitesse d'un homme au pas dans les endroits étroits, encombrés et aux tournant des rues.

Ils devront s'arrêter à toute réquisition des autorités chargées de la police de la circulation.

12 SEPTEMBRE 1909

**Dégâts aux récoltes en E-et-L.**

M. Lhopiteau, député d'Eure-et-Loir, vient d'informer le ministre de la Guerre qu'il l'interpellera à la rentrée sur « la scandaleuse insouciance avec laquelle la cavalerie a dévasté, tout à fait inutilement, de nombreuses récoltes, au cours des manœuvres qui viennent de se terminer ».

19 SEPTEMBRE 1909

**Fête de Saint-Maurice.** – M. Cochin, cafetier à Vouvray, informe que la fête de St-Maurice aura lieu à Vouvray le dimanche 26 septembre. A cette occasion : grand concert vocal et instrumental des artistes Montmartrois. Bal à grand orchestre.

26 SEPTEMBRE 1909

**Saint-Maur.** – On nous communique avec prière d'insérer :

Il est des gens qui, lorsqu'ils sont égarés dans les vignes du Seigneur, semblent se faire un malin plaisir d'em.....bêter les gens paisibles. Ce fut le cas, ces jours derniers pour toute une équipe : patron, chef de chantier et

domestiques qui certes avaient sugé autre chose que de la glace, mais ils auront beau faire ils seront toujours dépassés par ..... nommons-là Mme Cinquième qui, lorsqu'elle a plusieurs chopines dans l'nez avec un bon coup de *Tripoli*, possède à coup sûr le don de voir double puisque, pas plus tard que l'autre jour, au travers d'un épais brouillard d'alcool et d'petit bleu, elle crut voir M. B... chasser sur la propriété de Mémillon, alors que celui-ci peut fournir la preuve qu'il était en tout autre endroit.

Et voilà comme quoi, avec beaucoup d'esprit de vin, on s'occupe parfois de chose qui vous z'ergardent pas.

C.VRAI.

3 OCTOBRE 1909

**Sucrage des vendanges.** – Par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 1909, la période des vendanges est ouverte à partir du 28 septembre et se terminera le 31 octobre prochain.

**Tir au pavois.** – M. Lhuillery, cafetier à Lolon, informe qu'il fera tirer un pavois le dimanche 3 octobre.

10 OCTOBRE 1909

**Le tramway déraile.** – Jeudi dernier, le train partant de Bonneval à 11 heures 29, pour arriver à Chartres à midi 59, a déraillé sur le pont de la Cavée à Luisant. Six wagons sont sortis de la voie par suite du fléchissement du rail gauche dont les écrous avaient cédé. Aucun accident de personne n'est heureusement à signaler. Le rail remis en place les trains ont repris leur marche normale

A ORGÈRES

**Bazoches-en-Dunois.** - Un exemple qui devrait bien être suivi, c'est celui du jeune Moïse Richard, de Bazoches-en-Dunois, qui, en suivant une charrue, a trouvé moyen de détruire 705 mulots en trois heures. Nous lui adressons nos compliments.

Cantons voisins

**Le fiancé entôlé.** – du *Matin*: Un campagnard d'Eure-et-Loir, Célestin Barjet, devait épouser sous peu une jeune fille accorte, resplendissante de santé, Marie Marin, qui, bien que riche, daignait le regarder avec sympathie.

La fiancée de Barget ressemblait à la Perrette de la fable. Elle en avait l'imagination et poussa son futur mari dans les « affaires ».

Que n'aurait-il pas fait pour complaire à sa « promise » ? Il était capable de

tout, même de venir à Paris pour y acheter du bétail à vil prix, comptant bien « rouler » le Parisien.

Barget débarqua dans la capitale samedi matin et après s'être égaré aux environs des Halles, rencontra le soir, dans un bar, une jeune femme qui le reconnut tout de suite et se dit être sa « payse ».

Le campagnard se laissa entraîner par la dame, se rendit chez elle, et tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes, quand un bruit de pas se fit entendre dans l'escaliers.

Mon Mari ! s'écria la compagne de Barget. Sauve-toi !

Barget s'éclipsa incontinent. Mais deux heures plus tard, il s'apercevait que son portefeuille, contenant 500 francs, avait disparu...

Il déposa une plainte chez M. Bureau, commissaire de police du quartier, ne sachant laquelle il devait le plus maudire de sa « payse » ou de sa « promise ».

17 OCTOBRE 1909

**D'énormes choux.** – Ce sont ceux exposés, lundi dernier, à la porte du magasin de M. Bois, grainetier rue de Chartres à Bonneval, où l'on remarquait en effet trois choux de Schweinfurt de taille colossale.

L'un récolté par M. Georges Chenou, de Bonneval et pesant 23 livres ; les deux autres récoltés par M. Chasles, de Villancien, et pesant : l'un 26 livres, l'autre 31 livres.

Le cas nous a paru assez rare pour mériter d'être signalé.

Ajoutons que la semence avait été fournie par M. Brunet, prédécesseur de M. Bois.

24 OCTOBRE 1909

Cantons Voisins

**Lucé.** – A trois jours d'intervalle, deux tentatives de déraillement ont été commises, cette semaine, sur la ligne de Bordeaux, près le passage à niveau de Lucé où des traverses, placées très probablement sur les rails dans le but de faire dérailler les trains, furent trouvées projetées à l'extérieur des voies par les chasse-pierres des locomotives.

Une sérieuse enquête est ouverte

dans le but de découvrir le ou les auteurs de ces actes de malveillance.

31 OCTOBRE 1909

**La louée.** – Lundi 1er novembre aura lieu à Bonneval la louée de la Toussaint pour les domestiques des deux sexes et plus particulièrement pour les charretiers.

7 NOVEMBRE 1909

**Saumeray.** – Le 7 novembre fête annuelle de la Saint-Charles à l'Aubépine. Dans l'après-midi, jeux divers ; le soir Grand Bal Bréan, orchestre Gavioli.

14 NOVEMBRE 1909

**Moriers.** – M. le Ministre des Travaux publics vient d'autoriser l'ouverture à l'exploitation de la halte établie à Moriers sur la ligne des chemins de fer de Paris à Tours par Châteaudun-Vendôme.

28 NOVEMBRE 1909

**Le feu au refuge.** – Un commencement d'incendie, dont quelques seaux d'eau jetés à temps ont eu raison, s'est déclaré dimanche soir, vers 5 heures, au refuge des passagers à Bonneval, dans la paille servant de literie.

On ignore comment et par qui le feu a été communiqué. Aucun passager ne se trouvant présent à ce moment.

5 DECEMBRE 1909

**Taxes sur les chevaux et voitures, billards, etc.** - La déclaration des voi-

tures suspendues, des chevaux attelés à ces voitures et des billards doit être faite à la mairie dans le mois de l'entrée en possession.

**Taxes sur les chiens.** – Les nouveaux propriétaires de chiens et les anciens déjà imposés qui ont changé le nombre ou la destination de leurs animaux doivent en faire la déclaration à la mairie avant le 15 janvier sous peine d'augmentation de taxes.

19 DECEMBRE 1909

Cantons voisins

**A la mémoire d'un compatriote.** – On vient d'élever à Paris, boulevard Port-Royal, un monument à la mémoire du docteur Péan, l'une des gloires de la science française.

L'illustre chirurgien était né à Marboué en 1830. Malgré sa famille qui voulait s'opposer à sa vocation médicale, il sut triompher de toutes résistances pour, après quatre ans d'études commencées en 1849, se faire recevoir médecin et arriver à force de volonté à la célébrité.

Entré à l'académie de médecine en 1885, notre compatriote avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, puis officier et enfin commandeur, il prit sa retraite comme chirurgien des hôpitaux en 1892 et mourut en 1898.

26 DECEMBRE 1909

INFORMATIONS

### Contre l'avortement

M. Barthou a donné les ordres les plus sévères à tous les parquets pour la répression de la funeste propagande, par les annonces, en faveur des pratiques d'avortement.

### Annonces et Avis divers

Etude de M<sup>e</sup> Arthur LEGROS, Avoué à Châteaudun, rue Nationale, n° 14 (Successor de M<sup>e</sup> LEROY)

## VENTE

**SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME**  
Aux Enchères publiques et à l'extinction des Feux

En l'Audience des Criées du Tribunal Civil de Châteaudun

LE JEUDI 6 JANVIER 1910

A 1 heure de relevée

D'UN

## MOULIN A EAU

SUR LE LOIR

Servant à mouler le Grain  
AVEC

**2 Hectares 56 Ares 20 Centiares**

De Terre Labourable

A **ROULLAND**, com<sup>me</sup> de Saumeray

**DESIGNATION :**

LOT UNIQUE

Un Moulin à eau, servant à mouler le grain, situé à Roulland, commune de Saumeray, sur la rivière le Loir, garni et monté de ses meules, tournants, virants et travaillants, vannes et ustensiles servant à son exploitation

### Généalogie:

Gabriel Antoine Joseph HECART, est né à Valenciennes le 24 mars 1755 et décédé dans cette même ville le 19 novembre 1838. Il a publié en 1834 un dictionnaire français-rouchi, a de nombreuses reprises il fait des comparaisons entre des mots rouchi et des mots employés à Bonneval. Tout laisse supposer que cet homme avait des relations avec notre ville.

Merci d'être venus nombreux nous rencontrer à notre permanence et sur Internet

L'introduction du manuscrit, *Histoire de la ville de Bonneval et de son abbaye*, de M<sup>r</sup> André Louis Beaupère, est aujourd'hui disponible.

“Chapitre Introduction” pages 1 à 102 du manuscrit de Beaupère (*nouvelle publication*) 8,00€

En vente à la permanence des Amis de Bonneval le samedi de 15 à 17 heures, 23 rue saint Roch (derrière la mairie) et à l'Office de Tourisme, 2 square Westerham

L'association est aujourd'hui présente sur Internet à l'adresse suivante :

<http://lesamisdebonneval.free.fr>

Vous pouvez télécharger directement *Bonneval en Bonne vallée*, mais aussi consulter de nombreux autres documents.